

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 JUILLET 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

SIVEC Jean
DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier
VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 941 CCCE. Plan de Mobilité Simplifié (PdMS)

Considérant les travaux d'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) engagés par la Communauté de Commune de Cattenom et Environs (CCCE) destinés à définir les services de mobilité qui seront proposés pour tous et pour demain ;

Considérant le diagnostic territorial qui a été réalisé par le cabinet AGAPE à la demande de la CCCE, 6 axes phares ont été identifiés, composés de 21 actions :

- Axe 1 : Informer, communiquer et accompagner aux changements de comportements des pratiques de déplacement ;
- Axe 2 : Développer les modes actifs ;
- Axe 3 : Favoriser l'intermodalité, les interconnexions et les transports en commun ;
- Axe 4 : Développer des offres de mobilité en fonction des publics spécifiques ;
- Axe 5 : Coordonner le développement des mobilités avec les transformations urbaines ;
- Axe 6 : Former les acteurs et doter le plan de mobilité simplifié d'une gouvernance et de moyens d'animations et financiers ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance par Email du 27/06/2025 du plan de mobilité simplifié proposé par la CCCE et après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus, Se montre favorable au Plan de Mobilité Simplifié proposé par la CCCE et souligne :

- L'importance des parkings de covoiturage dont les emplacements doivent se situer le plus en amont possible des flux et de manière concertée avec les communautés de communes avoisinantes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 juillet 2025

Le Maire : **Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29 juillet 2025.

Le Maire,

